

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2016 à 20h30

L'an deux mille seize, le vingt décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 09 décembre 2016.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Jacqueline CORIASCO, Maryse LESPES, Huguette MAFFEIS, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Roland DABOS, Alain DEZALOS, François DAILLEDOUZE, Alain DEZALOS, Yves MASSON, Frédéric PARREIN, Jean-Jacques PLO et Guy POTEREAU.

Etaient excusées : Jérôme CAUNES, Martine LAGARDE et Evelyne LEVEQUE.

M Jérôme CAUNES a donné pouvoir à M Jean-Jacques PLO pour voter en son nom.

Mme Martine LAGARDE a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

Mme Evelyne LEVEQUE LAGARDE a donné pouvoir à M Roland DABOS pour voter en son nom.

Le conseil a choisi pour secrétaire M Didier BALDY, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant la fourniture d'électricité du stade par le SDEE. Les membres du conseil municipal acceptent.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 novembre est signé par les membres de l'assemblée.

Création au tableau des effectifs d'un emploi de cuisinier à temps complet

En prévision du départ à la retraite de la responsable de la restauration scolaire, il convient de créer les postes susceptibles d'être pourvus.

Municipal décide

- De créer à compter du 1^{er} février 2017 au tableau des effectifs un emploi permanent de cuisinier à temps complet;
- Précise :
 - que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 7 mois renouvelable par reconduction expresse;
 - que l'agent recruté par contrat devra justifier au minimum de l'obtention d'un diplôme d'un CAP cuisine et également d'une expérience minimale de 12 mois de service effectif à temps complet dans un poste de responsable de restauration collective,
 - La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.
 - que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 1
-----------	------------	----------------

Travaux de la réhabilitation, de mise aux normes d'isolation thermique et de mise en accessibilité d'un bâtiment communal. Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée F 356 contient 2 bâtiments. Le bâtiment côté nord qui nécessite des travaux de réhabilitation et d'isolation. Il pourrait accueillir les associations communales. Le regroupement des salles mises à disposition des

associations permettrait ainsi de réaliser des économies d'énergies et éviterait la mise aux normes d'autres bâtiments communaux. L'estimation présentée par Monsieur Jean-François GRATTIERI, architecte, fait apparaître un coût global de l'opération (travaux, honoraires, SPS, diagnostics ...) de 233 875 € HT soit 280 650 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont éligibles à différentes aides. Le Conseil Municipal décide d'entreprendre cette opération d'investissement et approuve le plan de financement suivant :

Subventions sollicitées	Base subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TEPCV	148 000,00 €	50,00%	74 000,00 €
FST		25 %	37 000,00 €
DETR	85 875,00 €	40,00%	34 350,00 €
F.S.T.		30,00%	25 762,50 €
Total	233 875,00 €	73,16%	171 112,50 €
Autofinancement sur le HT		26,84%	62 762,50 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ecole numérique

Le CDG 47 a ouvert un service intitulé « **Ecole numérique** » qui a pour objet :

- la fourniture et le paramétrage d'un environnement numérique de travail (ENT) adapté aux établissements scolaires du 1^{er} degré, ouvert aux membres de la communauté éducative (enseignants, élèves et parents), comprenant une messagerie électronique, un annuaire, ...,
- la réalisation d'audit de l'environnement technique (matériel, logiciels,...) et la formulation de préconisations,
- l'accès à un outil de gestion de parc informatique assurant un inventaire automatisé des équipements,
- la protection des postes de travail et des serveurs avec une solution de sécurité professionnelle,
- l'acquisition groupée de ressources numériques à contenu pédagogique.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention « Ecole Numérique » proposée par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 350 euros pour une année,

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ecole numérique. Demande de subvention FST

Mme Maryse LESPEZ propose au conseil municipal de solliciter cette subvention auprès de l'Agglomération d'Agen pour un projet d'une hauteur maximale de 13 083,30 € TTC soit 10 902,75 € HT. Le Conseil Municipal décide de solliciter le Fonds de Solidarité Territoriale auprès de l'Agglomération d'Agen et approuve le plan de financement prévisionnel qui suit :

- Participation de l'Agglomération d'Agen (FST) : 3 816 € (35 % HT)
- Fonds libres de la commune : 7 086,75 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

La commune de Caudecoste passe par le SDEE pour effectuer l'éclairage du stade (entretien et fourniture d'électricité). Le SDEE nous propose d'adhérer à un groupement d'achat afin de réduire les coûts de la consommation électrique.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commande.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Le Conseil Municipal décide de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » et donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Décision Modificative ajournée

Questions diverses

PLUi emplacement réservé

Monsieur Didier BALDY rappelle aux membres du conseil municipal que le Plan Local d'urbanisme communal va être remplacé par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Un emplacement réservé sur la parcelle F 441 est repris par le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Or, ce dernier est aujourd'hui devenu caduque car il n'existe plus de projet de création de parking. Le Conseil Municipal demande qu'à l'issue de l'enquête publique du PLUI l'emplacement réservé sur la parcelle F 441 soit supprimé, et autorise Monsieur le Maire à notifier au commissaire enquêteur, le présent avis.

Livret d'accueil des nouveaux arrivants à valider par la commission communication

Une annotation sera ajoutée à l'invitation aux vœux pour les nouveaux foyers (avec la mention le livret d'accueil vous sera remis à cette occasion).

Repas du conseil municipal après les vœux du maire organisé par l'AOCB.

La séance est levée à 22h36.